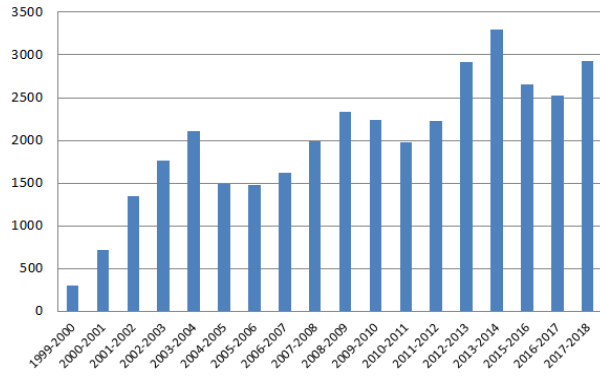


IX. QUELQUES CHIFFRES

L'Ecole Normale Supérieure enregistre des avancées significatives en termes d'effectifs d'étudiants inscrits mais aussi en termes des lauréats diplômés. Les chiffres avancés ci-dessous renseignent sur l'évolution des effectifs des étudiants jusqu'en l'année académique 2017-2018 et les diplômes déjà délivrés jusqu'en 2016-2017.

IX.1. Evolution des effectifs des étudiants de l'ENS de 1999 à 2018



IX.2. Diplomation

Diplômes au niveau du premier cycle :

Département	Ancien système	Nouveau système
Département des Langues et Sciences Humaines (DLSH)	2273	655
Département des Sciences Appliquées (DSA)	1362	441
Département des Sciences Naturelles (DSN)	1589	518
Total	5224	1614

Diplômes au niveau du second cycle :

Département	Ancien système	Nouveau système
Département des Langues et Sciences Humaines (DLSH)	835	0
Département des Sciences Appliquées (DSA)	0	115
Département des Sciences Naturelles (DSN)	560	0
Total	1395	115

Ecole Normale Supérieure - ENS
Leader dans la formation initiale des enseignants au Burundi

REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ECOLE NORMALE SUPERIEURE - ENS



Boulevard du 28 Novembre, B.P 6983
Bujumbura - Burundi

Tél. : (00257) 22 25 89 45
Fax : (00257) 22 25 89 48
E-mail : info@ens.bi
Site web : www.ens.bi
Twitter : [@ENS39792930](https://twitter.com/ENS39792930)



« **Savoir plus pour mieux éduquer** »

« Haute Ecole d'excellence en formation des formateurs :
formation initiale et formation continue »

I. VISION ET PRINCIPALES MISSIONS

I.1. L'Ecole Normale Supérieure (ENS) est une Institution d'Enseignement Supérieur public. Sa devise : « **Savoir plus pour mieux éduquer** ». Elle a été créée par le Décret n°100/135 du 15 octobre 1999.

I.2 L'Ecole Normale Supérieure a entre autres les missions suivantes :

- Assurer la formation initiale des enseignants du fondamental et du post-fondamental ;
- Assurer le perfectionnement et la formation continue des enseignants de l'enseignement fondamental et post-fondamental ;
- Promouvoir la qualité de l'enseignement fondamental et post-fondamental par des initiatives pédagogiques diverses ;
- Développer des recherches en adéquation avec les innovations en matière d'éducation.

II. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'Ecole Normale Supérieure est administrée par un Conseil d'Administration composé de neuf membres.

A côté de la Direction Générale, l'Ecole Normale Supérieure comprend quatre Directions et douze Services

Direction	Services
Direction des Services Académiques	Service aux Etudiants
	Services des Enseignants et des Enseignements
	Service d'Ecoute, d'Encadrement social et d'Animation sportive et culturelle.
Direction de l'Administration et des Finances	Service Financier
	Service des Ressources Humaines
	Services Généraux
Direction de la Recherche	Service de la Recherche
	Service de la Bibliothèque
	Service des Equipements Didactiques
Direction de l'Assurance Qualité	Service Informatique
	Service de la Promotion et du Développement de l'Assurance Qualité
	Service de l'Inspection et de l'Evaluation

III. ORGANISATION ACADEMIQUE

Du point de vue de l'organisation académique, l'ENS comprend trois Départements qui organisent des enseignements dans le nouveau système BMD. Au sein de ces Départements les enseignements sont organisés par filière/section.

Au niveau du premier cycle (**Baccalauréat**), on a la structure suivante :

Département	Section/Filière
Département des Langues et Sciences Humaine -DLSH-	Section de Français
	Section d'Anglais
	Section d'Histoire
Département des Sciences Appliquées -DSA-	Section de Génie Civil
	Section de Génie Electrique
	Section de Génie Informatique
	Section de Génie Mécanique
Département des Sciences Naturelles -DSN-	Section de Biologie-Chimie
	Section de Géographie
	Section de Mathématique
	Section de Physique-Technologie

Au niveau du deuxième cycle (**Mastère**), l'ENS organise les programmes de Mastère dans le domaine des Sciences de l'Education et de la Formation pour les branches/options ci-après :

Département	Branche/Option
Département des Langues et Sciences Humaines -DLSH-	Mastère en Français
	Mastère en Anglais
	Mastère en Kirundi-Kiswahili
Département des Sciences Appliquées -DSA-	Mastère en Génie Civil
	Mastère en Génie Electrique
	Mastère en Génie Mécanique
Département des Sciences Naturelles -DSN-	Mastère en Biologie
	Mastère en Chimie
	Mastère en Mathématique
	Mastère en Physique

NB : certains de ces programmes sont organisés conjointement avec l'Institut de Pédagogie Appliquée (IPA) et la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLESH) de l'Université du Burundi.

IV. FORMATION CONTINUE

Au niveau de la formation continue, l'Ecole Normale Supérieure (ENS) organise de séances de renforcement des capacités à l'intention des enseignants du fondamental (cycle 4) et du post-fondamental.

- ◇ Formation Pédagogique pour les lauréats ayant fréquenté des Départements des institutions d'enseignement supérieur (IES) qui ne sont pas à vocation enseignante. La 1^{ère} cohorte a été accueillie cette année académique 2017-2018.
- ◇ Formation en techniques de conception, de fabrication et de manipulation du matériel didactique à partir des matériaux locaux.
- ◇ Formation disciplinaire et surtout pour les domaines de l'Ecole Fondamentale pour les enseignants non qualifiés.
- ◇ Formation à l'utilisation des TICE pour mieux appréhender les multiples leçons en rapport avec les nouvelles technologies de l'information et de communication.

V. CONDITIONS D'ACCÈS/ADMISSION

V.1. Au niveau du Baccalauréat

Sont admissibles à l'inscription au rôle et aux cours à l'Ecole Normale Supérieure en première année, les candidats détenteurs du diplôme d'Etat délivré en République du Burundi ou à l'étranger et jugé équivalent par l'autorité habilitée.

L'admission dans les années autres que la première est subordonnée à la réussite de l'année précédente.

Les étudiants des autres institutions d'enseignement supérieur (IES) peuvent être admis dans les différentes classes de l'Ecole Normale Supérieure selon le cas. Les dispositions y relatives sont bien précisées dans le **Règlement Académique** de l'Ecole Normale Supérieure.

Les dispositions relatives aux cas de réintégration sont également précisées dans la réglementation de l'institution.

V.2. Au niveau du Mastère

L'admission à l'inscription au rôle et aux cours à l'Ecole Normale Supérieure en première année du cycle de mastère professionnel est subordonnée aux conditions cumulatives suivantes : être détenteur du diplôme d'Etat, du diplôme de deuxième cycle universitaire de l'ancien système ou du diplôme de Baccalauréat ou encore du diplôme d'Études Supérieures (relatif au mastère choisi) délivré en République du Burundi ou à l'étranger et jugé équivalent par l'autorité habilitée en application de la réglementation en vigueur et avoir réussi au concours d'entrée.

Sont admissibles au concours d'entrée en mastère professionnel à l'ENS, les étudiants ayant réussi le cycle de baccalauréat ou le deuxième cycle de l'ancien système avec au moins 60% de moyenne.

Les étudiants des autres institutions d'enseignement supérieur (IES) peuvent être admis dans les différentes filières/options de mastère professionnel de l'Ecole

Normale Supérieure selon le cas. Les dispositions y relatives sont bien précisées dans le Règlement Académique de l'Ecole Normale Supérieure. Les dispositions relatives aux cas de réintégration sont également précisées dans la réglementation de l'institution.

V.3. Au niveau de la formation continue

Les conditions d'accès/admission à la formation continue sont fonction du type même de la formation considérée.

VI. DEBOUCHES

L'excellence du niveau de connaissances acquis et des compétences développées tout au long des cursus des études conduira le lauréat de l'ENS à s'orienter dans les métiers suivants :

- ◇ Enseignant dans les différents paliers de l'Enseignement : Fondamental (cycle 4) et Post-Fondamental général, pédagogique et technique ;
- ◇ Services de l'administration publique et privée, bureaux pédagogiques, bureaux d'études, inspection et bureau des évaluations, etc.
- ◇ Autres services (diverses entreprises ou institutions de conception, de production, d'exécution...).

VII. INNOVATIONS

- ◇ Adaptation des programmes à la nouvelle approche de la pédagogie de l'intégration en vigueur dans l'enseignement post-fondamental;
- ◇ Conception, fabrication et manipulation du matériel didactique utilisé au fondamental (cycle 4) et au post-fondamental à partir des matériaux locaux.
- ◇ Organisation des séminaires de formation à l'intention des enseignants du fondamental (cycle 4) et du post-fondamental aux résultats de nos recherches.

VIII ASSURANCE QUALITE

Garantie de la qualité à tous les niveaux : prévoir, exécuter, évaluer, améliorer.

- ◇ **Qualité dans le pilotage** : concertation et les décisions sont collégiales.
- ◇ **Qualité de la formation** : respect strict des critères d'admission, des textes en vigueur et la promotion de la culture d'excellence. Mise en place d'un système d'évaluation des enseignants par les étudiants.
- ◇ **Qualité de la recherche et innovation** : unités de recherche et laboratoires équipés, culture de manifestation scientifique, partenariats de recherche et affiliation aux laboratoires étrangers.